

ÉDITO



La gestion d'un service eau potable exige une expertise particulière au regard des questions techniques et des enjeux majeurs auxquels il est nécessaire de répondre.

Ce service nécessite également une proximité et une réactivité infaillibles. La question du transfert de compétence aux intercommunalités à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2020, qui a fait l'objet de nombreux débats, a vocation à satisfaire ces attentes. Le Syndicat Rhône Ventoux, pour sa part, n'est pas remis en question, et certaines intercommunalités ont déjà fait le choix de maintenir leur compétence au sein du Syndicat. Son périmètre d'intervention sera donc identique en 2020, avec toujours comme objectif de répondre efficacement à toutes les attentes que les acteurs de l'eau et de l'environnement sont légitimement en droit d'attendre.

Jérôme BOULETIN,
Président du Syndicat Rhône Ventoux

chiffres CLÉS

35 communes adhérentes

73 739 usagers desservis

1 647 km de réseau
de distribution d'eau potable

1 454 analyses
de qualité de l'eau réalisées

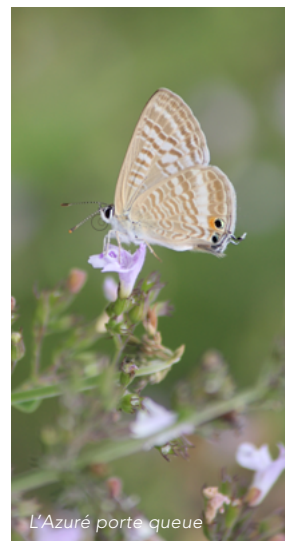
100 % de taux
de conformité microbiologique

À LA UNE

10 ans de partenariat avec la LPO PACA



Machaon (adulte et chenille sur du Fenouil commun)



L'Azuré porte queue

Bien avant que la loi ne lie les Agences de l'Eau et la biodiversité, le Syndicat Rhône Ventoux s'est soucié de protéger ses sites de captage d'eau potable de tout risque de pollution en les rendant inaccessibles au public.

Depuis 2010, le Syndicat a proposé à l'association locale de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) en Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'étudier ces zones préservées et de réaliser des inventaires de la faune et de la flore sur 3 zones de captage d'eau (Barthelasse et Sorgues). Les deux premières années ont permis de réaliser un inventaire des espèces présentes, accompagné de recommandations d'actions pour favoriser une gestion adaptée à la biodiversité.

Ainsi, le Syndicat et la LPO ont pu poser des nichoirs à oiseaux, des plaques abris pour reptiles tout en luttant contre des plantes toxiques ou envahissantes comme le faux acacia ou la canne de Provence. Enfin, la LPO préconise d'autres modes de gestion, comme une adaptation de la date de fauche du terrain pour permettre l'installation de certains animaux. Depuis, des suivis annuels sont programmés pour évaluer l'évolution des richesses naturelles sur chaque site.

Afin d'encourager la démarche exemplaire du Syndicat, la LPO a labellisé trois champs captants Refuges LPO®. Ce label valide une charte de bonne gestion des espaces en faveur de la biodiversité. Attribué pour 3 ou 5 années, il est renouvelé avec l'accord des deux parties.

Le 23 octobre 2019 voit ainsi la labellisation des 2 champs captants de la Barthelasse et le champ captant de Sorgues renouvelée pour les 5 prochaines années. Cette labellisation est également étendue au siège du Syndicat à Carpentras, dont l'environnement est également propice à accueillir une riche biodiversité rurale et agricole.

infos TRAVAUX

Les nouvelles opérations lancées pour un montant de 19 millions d'euros d'investissement, notamment :

CARPENTRAS ET SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS

Réhabilitation des réservoirs.

Investissement de 900 000 euros TTC

ENTRAIGUES, ALTHEN ET MONTEUX

Renouvellement du réseau 450 mm :

- Chemin de la Dragonnette
PN 4 à Gare D'ALTHEN
- Chemin du Pré du Comte
et des Esquerts et avenue des Couliers

Investissement de 6,3 millions d'euros TTC

MALEMORT DU COMTAT

Réhabilitation du réseau d'eau potable
Boulevard Félix Gras et avenue du
Docteur Tondut.

Investissement de 500 000 euros TTC

19 M€

millions d'euros
d'investissement
pour 2019



AGIR POUR LA RESSOURCE

La nappe du Miocène : future ressource en eau pour le territoire

Penser au futur et préserver nos ressources stratégiques pour l'eau potable est primordial pour le Syndicat.

A cheval entre le Vaucluse et l'extrême sud de la Drôme, la nappe du Miocène constitue l'un des plus importants réservoirs de la région PACA s'étendant sur environ 1 000 km². Cette masse d'eau a été identifiée par le SDAGE¹ comme ressource stratégique à préserver pour assurer l'alimentation actuelle et future en eau potable. Actuellement, sur le périmètre du Syndicat, il existe 3 zones de captage dans le miocène alimentant les communes d'Aubignan, Beaumes de Venise et Pernes-les-Fontaines.

Après une première étude menée en 2011, le Syndicat Rhône Ventoux en partenariat avec l'Agence de l'Eau, poursuit en 2020, ces investigations à deux niveaux :

- À l'échelle du territoire, il sera question de délimiter nos zones de sauvegarde pour nos ressources actuelles, et futures, et d'implanter un forage de reconnaissance,
- A l'échelle de la nappe, il sera question de synthétiser la cartographie des secteurs à enjeux pour l'alimentation en eau potable pour les ressources actuelles et futures afin de prendre toutes les mesures utiles pour préserver ces zones.

¹ SDAGE : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : définit la politique à mener pour stopper la détérioration des milieux et atteindre le bon état des eaux.

DES TRAVAUX REMARQUABLES

Le passage du réseau d'eau potable sous l'Ouvèze : mission réussie



Dans le cadre de l'amélioration et l'optimisation du service d'eau potable, le Syndicat Rhône Ventoux a réalisé des travaux sur le réseau d'eau de la commune de Sorgues, au niveau du pont de l'Ouvèze. Des investissements engagés dans la continuité de la mise en service de la nouvelle station de pompage « Helen ADAM » qui alimente le réservoir d'eau « Montagne » à Sorgues et le nouveau réservoir « Chapelle » sur la commune de Vedène.

Le pont de l'Ouvèze étant déjà encombré par plusieurs conduites d'eau potable et d'autres réseaux souterrains, un passage sous l'Ouvèze était donc nécessaire. Pour ce faire, la technique du microtunnelage a été choisie. Deux puits d'environ 5 m de diamètre et 12 m de profondeur ont été créés de part et d'autre des berges de l'Ouvèze. Par l'un de ces puits, un microtunnelier de diamètre 1200 mm a été introduit pour creuser un passage à plus de 4 m sous le fond de la rivière et permettre la pose d'un fourreau béton d'un diamètre extérieur de 1500 mm. Une canalisation a alors pu être tirée dans le fourreau et être raccordée sur le réseau d'eau potable existant.

